



NOUVEAU DANS CE BULLETIN

Articles généraux

- Piqués lavables – Augmentation de la quantité admissible

RAPPELS

- Renseignements pour les ergothérapeutes et les physiothérapeutes agréés qui recommandent des articles d'EMFM
- Exigences relatives aux ordonnances et aux recommandations d'un professionnel de la santé

NOTA : Pour obtenir des renseignements sur les politiques du Programme des SSNA et les articles qui sont couverts, consultez le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#) ainsi que les [listes de prestations d'équipement médical et fournitures médicales](#).

NOUVEAU DANS CE BULLETIN

ARTICLES GÉNÉRAUX

Piqués lavables – Augmentation de la quantité admissible

Les lignes directrices suggérées pour le remplacement des piqués lavables ont été modifiées et la quantité admissible passe à six (6) piqués par année. Pour en savoir davantage, veuillez consulter les [listes de prestations d'équipement médical et fournitures médicales](#).

RAPPELS

Renseignements pour les ergothérapeutes et les physiothérapeutes agréés qui recommandent des articles d'EMFM

Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes agréés peuvent recommander de l'équipement médical et des fournitures médicales dans le cadre du Programme des SSNA. Pour ce faire, ils peuvent utiliser le formulaire de Recommandation relative à des articles d'équipement médical et de fournitures médicales accessible à l'adresse fr.provider.express-scripts.ca/medical-supplies-and-equipment/forms. Le Programme des SSNA acceptera d'autres types de formulaires s'ils comprennent tous les renseignements précisés dans le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#).

Peu importe le format de la recommandation, toutes les demandes doivent comprendre une copie de l'évaluation effectuée par l'ergothérapeute ou le physiothérapeute agréé et qui permet de déterminer si le client satisfait aux critères du Programme des SSNA pour les articles requis.

Nota : Les ergothérapeutes et les physiothérapeutes agréés ne doivent pas utiliser les formulaires d'autorisation préalable pour EMFM, puisque ces formulaires sont réservés aux fournisseurs.

Exigences relatives aux ordonnances et aux recommandations d'un professionnel de la santé

Seuls les professionnels de la santé reconnus par le Programme et qui exercent dans leur champ d'activités peuvent rédiger des prescriptions ou des recommandations pour la couverture d'articles dans le cadre du programme des SSNA.

Le Programme des SSNA n'accepte pas les ordonnances ou les formulaires de recommandation d'articles préremplis par un fournisseur d'EMFM. Si de tels formulaires sont soumis, le montant de la demande de paiement pourrait faire l'objet d'un recouvrement lors du processus de vérification et d'audit. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'article 1.3 *Ordonnance/exigences concernant l'équipement médical et les fournitures médicales* du [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales \(EMFM\)](#).

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Formulaires des SSNA Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de
fournisseur sous la main.*

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'EMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour EMFM

Postez les demandes de paiement à l'adresse
suivante :

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour EMFM des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

Service des relations avec les fournisseurs d'EMFM et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'EMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro d'identification avant de pouvoir offrir des
services.*

**Télécopiez les ententes dûment
remplies au**

numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'EMFM

Bureaux régionaux de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Alberta	1 800 232-7301
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Manitoba	1 800 665-8507
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Ontario	1 800 881-3921
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Yukon	1 866 362-6717

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Manitoba	1 800 665-8507
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Ontario	1 800 881-3921
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Yukon	1 866 362-6717

Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.